

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 novembre 2011 St Sixte

Présents avec pouvoir de vote : 40

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën sur Lignon : Lucien MOULLIER, Fabrice DEHAVANNE, Lucienne DESCHAMPS, Gisèle DEVAUD, Marcel FAYON, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Myriam MULLER,

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE,

Cezay : Hubert COUDOUR,

Leigneux : Bernard MIOCHE,

Marcilly le Châtel : Marie-Hélène BRIAT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE, Stéphanie MASSACRIER (suppléante sans pouvoir de vote),

Montverdu : Didier LAFOND,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christine DAVAL, Christian PESSELON,

Saint Etienne Le Molard : Robert BOURRAT, Daniel CHARLIN, Jean-Luc VENET,

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, André REYNAUD (suppléant)

Saint Sixte : Alexandra GROS, Philippe ROLLAND, Philippe ESSERTEL (suppléant), Isabelle MACQUET (suppléante sans pouvoir de vote)

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrice CHAZELLE, Nicole PARDON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER,

Excusés : Jean-Marie MULTEAU, Daniel LATUILE (Ailleux), Laurent GOURGAUD, Linda MOLLON (Boën), Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (Cezay), Agnès TARIT, André BARTHELEMY (Débats Rivière d'Orpra), Georgette MURAT (Leigneux), Michel BRUN, Marcel POMMIER (Montverdu), Pascal BARRIER (St Sixte), Pierre DREVET (Ste Agathe la Bouteresse), Liliane GUYOT, Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice)

M. Philippe ESSERTEL, Maire de St Sixte, souhaite la bienvenue dans sa commune à l'ensemble des participants. Il invite l'assemblée à deux manifestations qui seront très prochainement organisées à St Sixte, à savoir le spectacle de la Cogîte « Cabaret de l'échafaudage » le samedi 26 novembre et la traditionnelle foire de la fricassée le dimanche 4 décembre.

M. Lucien MOULLIER Président déclare la séance ouverte et indique les personnes excusées. Pour ce qui est de la situation de la commune de L'Hôpital sous Rochefort, M. le Président précise que seuls 3 conseillers municipaux sont encore en place et que M. Pascal COSTON, candidat ayant obtenu le plus de voix lors des élections, a accepté d'assumer l'intérim et organisera les prochaines élections municipales prévues les 4 et 11 décembre. M. COSTON, étant en déplacement ce jour, n'était pas certain de pouvoir assister à ce conseil communautaire et voit donc son absence excusée.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 12 octobre 2011

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu du précédent conseil communautaire joint à la convocation ; ce dernier est approuvé à l'unanimité avec une modification portée sur la décision modificative pour le budget déchets ménagers (section investissement) qui est portée à 4000 € et non 3100 € en page 3.

2. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la structure petite enfance à Marcilly le Châtel

M. Ludovic BUISSON, 1^{er} Vice-président, rappelle que le conseil communautaire du 15 juin dernier avait décidé de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre selon la procédure de concours restreint d'architecture sur esquisse. L'équipe de maîtrise d'œuvre doit comprendre un architecte, un bureau d'études structure, un économiste et un bureau d'étude fluides. La mission de maîtrise d'œuvre comprend les phases d'esquisse, avant-projet, projet, études d'exécution complètes, assistance au maître d'ouvrage dans la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution des contrats de travaux et assistance au maître d'ouvrage dans les opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement. La consultation portait également sur 2 options : OPC ordonnancement, pilotage et coordination et CSSI coordination des systèmes de sécurité incendie.

Il rappelle ensuite le calendrier de la procédure « concours », avec un avis d'appel public à la concurrence paru le 22/06, la réception des 27 candidatures faite le 22/07, la sélection des 3 candidats admis à déposer une offre en jury du 08/09 avec pour finir un dépôt des 3 offres le 02/11.

Préalablement au jury, le groupe de travail petite enfance du 08/11 a été élargi à tout conseiller intéressé souhaitant prendre connaissance des esquisses des 3 candidats autorisés à concourir.

Les 3 projets ont été étudiés anonymement avec à l'esprit deux principaux critères : le respect de l'enveloppe de travaux et la fonctionnalité du bâtiment. Le montant des honoraires n'était pas connu lors de l'analyse des 3 projets, qui a duré plus de 3 heures.

Au final, le projet retenu est celui considéré comme le plus fonctionnel, il est dans l'enveloppe de travaux initiale et les honoraires sont inférieurs à ceux estimés par la SEDL notre assistant à maîtrise d'ouvrage et les moins élevés.

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 novembre 2011 St Sixte

A la demande de M. Jean-Paul COMBE, conseiller délégué pour la commune de Sail sous Couzan, M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que l'enveloppe de travaux (1 022 100 € HT) ne comprend pas les honoraires de la maîtrise d'œuvre (estimés à 156 207 € HT).

Mme Marie-Hélène BRIAT, conseillère déléguée à la petite enfance, pour la commune de Marcilly le Châtel, apporte des éléments d'information complémentaires. Un projet ne respectait pas l'anonymat et a été écarté après analyse, l'autre projet pouvait être jugé plus flatteur en apparence, mais n'était pas jugé fonctionnel et de surcroît dépassait l'enveloppe de travaux. Pour le projet retenu, elle précise ainsi que la partie Sud est en bois et la partie Nord en béton, qu'une pompe à chaleur double flux est prévue, que le toit est indépendant de la structure pour des questions d'isolation et que les chenaux sont intégrés à la toiture terrasse.

M. Patrice CHAZELLE, conseiller délégué pour la commune de Ste Agathe la Bouteresse, demande précisément plus de renseignement sur la toiture et sur les façades au vu de l'esquisse qui est projetée en séance. Il souhaite pouvoir apporter ses connaissances techniques lors d'une prochaine séance de travail afin de travailler avec le maître d'œuvre sur d'autres solutions qui permettraient de réintroduire la tuile sans pour autant faire trop augmenter les coûts.

M. Thierry GOUBY conseiller délégué pour la commune de Marcilly le Châtel, exprime ses craintes sur le risque de salissure des façades avec cette option de toiture bac acier et redoute les contradictions qui seront mises en avant par la population locale avec l'AVAP aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, qui est en cours d'élaboration sur la commune et qui contraint à des choix spécifiques de matériaux et de couleurs.

M. le Président fait part de ses impressions, suite à sa rencontre avec l'architecte, qui ne mésestime pas les difficultés d'un tel chantier et fait preuve de prudence. Le programme tel que joint à la consultation a pu faire l'objet d'interprétations (entrée commune ou entrées distinctes), il reste encore des choix techniques à faire mais on ne doit pas remettre en cause le programme initial. M. le Président souligne par ailleurs, les efforts entrepris par les communes de Marcilly le Châtel et de Leigneux dans le cadre de leur document d'urbanisme avec les ZPPAUP ou AVAP en cours ou existantes et il est important que notre projet soit exemplaire.

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que l'esquisse va bien entendu devoir être travaillée, avant de pouvoir passer à la phase avant-projet sommaire, que des pistes d'amélioration pourront être explorées à condition de rester dans l'enveloppe, intégrer des tuiles au projet suppose de modifier la charpente et les pentes et il craint que cela entraîne des surcoûts.

M. Bernard MIOCHE, Maire de Leigneux, est également favorable à l'étude des évolutions possibles du projet vers une toiture en tuiles. Il s'interroge sur les coûts de fonctionnement du bâtiment.

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que le projet est obligatoirement un bâtiment basse consommation, mais qu'il n'y avait pas à ce stade du concours de précisions demandées sur le coût futur du fonctionnement.

M. COMBE précise que les 3 projets reposaient sur 3 modes de chauffage distincts : géothermie, granulés bois, pompe à chaleur.

M. Michel CELLIER, adjoint à Trelins, précise que les contraintes d'isolation étaient les mêmes et que la pompe à chaleur semble le mode le mieux adapté.

M. Hubert COUDOUR, Maire de Cezay, précise par ailleurs, qu'il est aujourd'hui très difficile d'établir des prévisionnels de fonctionnement fiables avec les coûts de l'énergie que l'on ne maîtrise pas. Il demande par ailleurs des précisions quant aux subventions sur ce projet.

M. le Président informe l'assemblée que nous avons d'ores et déjà obtenu la réponse positive de financement de la CAF Caisse d'Allocations Familiales, mais qu'en revanche, nous n'avons pas encore obtenu de précisions de la part du Conseil Général. Pour ce qui est de l'Etat, la circulaire sur la DETR 2012 (dotation d'équipement des territoires ruraux) n'est toujours pas parue, M. le Président précise à l'assemblée qu'il a déjà averti M. le Sous-Préfet de Montbrison que ce projet serait prioritaire à l'échelle des communes de la communauté.

A cette occasion, il précise à l'assemblée que les services du Conseil Général ont été rencontrés la veille dans le cadre de la préparation du Contrat Territorial de Développement ; ce dernier devrait pouvoir être signé courant février, il n'y a en revanche plus de dérogation possible pour autoriser le commencement des opérations avant les notifications de subvention.

A la question de M. Jean-Luc SOUZY, Maire de Ste Foy St Sulpice, s'interrogeant sur la suite de ce projet en cas de non obtention des subventions sollicitées, M. Daniel CHARLIN, Vice-Président, répond que ce sera une décision soumise au vote de ce même conseil en tout état de cause. M. le Président rappelle que nous sommes en attente des résultats de l'étude de prospective financière commandée à la DDFIP, direction départementale des finances publiques.

M. le Président propose donc de passer au vote.

M. le 1^{er} Vice-président rappelle que le jury s'est réuni le 10/11 matin, qu'il a désigné le lauréat retenu, choix entériné par décision du Président et qu'une séance de travail a été organisée le lundi 14/11 avec le lauréat pour lui faire part des améliorations à apporter au projet

Après négociations, le Président, président du jury, propose ainsi au conseil d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à Arch AA Group avec en bureaux d'études associés : BET Rabeisen (structure béton), Arborescence (structure bois), Ingénium ingénierie (fluides) et DICOBAT (économiste) pour un montant de base de 115 588,20 € HT. Il propose

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 novembre 2011 St Sixte

également de retenir les 2 options OPC et CSSI pour un montant de 16 863 € HT, soit un total de 132 451,20 € HT. L'enveloppe travaux du projet est de 1 020 614 € HT.

Après vote à mains levées, et par 36 voix pour, 4 abstentions, le marché de maîtrise d'œuvre est attribué à Arch AA Group et les bureaux d'études associés ci-dessus mentionnés et les 2 options retenues.

3. Proratation de la redevance ordures ménagères pour 2012 : avis sur le principe

M. Ludovic BUISSON 1^{er} Vice-Président, rappelle les propositions du groupe de travail « gestion des déchets ménagers, eau et milieux naturels » et du bureau, à savoir une proratisation de la redevance avec un examen des situations des administrés au trimestre. Chaque trimestre entamé serait dû ; un rôle principal serait établi aux mêmes dates qu'actuellement pour les situations au 01/01 et 01/04 ; un rôle complémentaire courant octobre traiterait des situations nouvelles au 01/07 et 01/10.

Il rappelle qu'il s'agit de faire que la redevance appelée soit au plus près du service rendu, de limiter la charge de travail supplémentaire que risque d'engendrer cette proratisation. Il précise par ailleurs, qu'une réunion est prévue le jeudi 8 décembre prochain à 9h pour l'ensemble des agents et élus concernés par la facturation afin de travailler sur toutes les modalités pratiques de cette proratisation, si elle est décidée.

M. Thierry LEMAITRE, conseiller délégué pour la commune de Boën, rappelle qu'il s'agit en effet de se mettre en conformité avec la loi en n'appelant plus une redevance au 1^{er} janvier par avance.

Après discussions, M. GOUBY s'interrogeant sur l'appréciation des situations à chaque trimestre, M. SOUZY rappelant que la communauté de communes voisine de Balbigny établit deux rôles au semestre, Mlle Alexandra GROS s'interrogeant sur les autres structures, qui comme nous, établissent la facture au 1^{er} janvier, M. MIOCHE regrettant le système archaïque de perception, qui ne propose pas d'étalement ou de mensualisation des factures de services (eau, assainissement, ordures ménagères), M. le Président propose de mettre au vote le principe de la proratisation de la redevance ordures ménagères pour 2012, en demandant au groupe projet de dresser un premier bilan de sa mise en place d'ici octobre 2012.

Après vote à mains levées et par 36 voix pour et 4 abstentions, le principe de la proratisation au trimestre est accepté.

4. Avenant au marché d'exploitation et de gestion de la déchèterie

M. le 1^{er} Vice-Président précise à l'assemblée que le plastique est un déchet particulièrement présent dans les bennes de tout-venant à la déchèterie. Après réflexion avec la société SITA Centre Est, cette dernière nous propose un avenant à titre expérimental pour disposer d'une nouvelle benne pour le plastique pur (sans visserie, ni autres matériaux), comme par exemple le mobilier de jardin, les bassines... La location de la benne sera gratuite. Une période test d'un trimestre est proposée. Cette solution nous permet d'optimiser les emplacements de bennes à la déchèterie et d'espérer une meilleure valorisation de ce déchet. Les coûts proposés sont de 162 €HT pour l'enlèvement de la benne et de 30 € la tonne pour la mise en balle du plastique. Cette proposition suppose la signature d'un avenant au marché d'exploitation et de gestion de la déchèterie avec la société SITA.

Après vote à mains levées et à l'unanimité, cet avenant est accepté.

5. Personnel communautaire

M. Daniel CHARLIN, Vice-Président, rappelle l'organigramme actuel du personnel avec 17 agents, salariés de la communauté de communes, pour un peu plus de 13 équivalents temps plein.

Il informe l'assemblée de la demande actuellement en cours d'intégration de M. Jérôme VENET dans la fonction publique territoriale, qui se fera probablement plutôt au 1^{er} février 2012 et non au 1^{er} janvier comme envisagé. Il précise également qu'une publicité est en cours pour la vacance du poste d'adjoint au développement économique, poste statutaire, qu'occupe Christine par voie contractuelle, contrat d'un an à échéance à la mi-janvier et que nous devons de publier.

M. Daniel CHARLIN, Vice-Président, expose à l'assemblée la proposition qui est faite d'un **changement de filière** pour Mlle Dorine NOTTIN, actuellement recrutée sur un poste d'adjoint d'animation à temps complet (poste créé en 2006). Il est en effet proposé de créer un poste d'adjoint administratif et de supprimer le poste d'adjoint d'animation. Pour l'agent, la filière animation ne correspond pas au final à l'évolution des missions qui lui ont été demandées et ne lui permet pas d'envisager une progression de carrière avec des concours ou examens en lien avec ses compétences et ses fonctions. Depuis la parution d'un décret en 2011, ce changement de filière est envisageable sans que l'agent perde le bénéfice de son ancienneté.

Après vote à mains levées, la création du poste d'adjoint administratif à temps complet et la suppression du poste d'adjoint d'animation sont adoptées à l'unanimité.

M. Daniel CHARLIN, Vice-Président, propose par ailleurs à l'assemblée une **création de poste pour les missions d'ambassadeur du tri**. Il rappelle que M. Alain CORVI exerce actuellement ses fonctions en étant titulaire d'un CAE contrat d'accompagnement dans l'emploi jusqu'au 29/02/12. Ce contrat ne sera pas renouvelable. Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet 25h avec deux objectifs principaux, faire

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 novembre 2011 St Sixte

progresser la qualité du tri et informer et sensibiliser les habitants, poste qui pourra être proposé, par dérogation, par voie contractuelle, à M. Alain CORVI.

A la question de M. Jean-Luc VENET, conseiller délégué pour la commune de St Etienne le Molard, s'interrogeant sur le devenir de la convention avec le CILDEA, centre d'initiatives locales pour le développement de l'emploi et des activités, au vu des missions de l'ambassadeur du tri dans les écoles, M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que la convention 2011/2012 avec le CILDEA est en cours de reformulation, à la demande de l'Inspection Académique, que les interventions de l'ambassadeur du tri ne portent que sur les déchets alors que la convention porte sur l'éducation au développement durable. La mission est donc complémentaire à la convention avec le CILDEA.

A la question de M. Jean-Bernard ROCHE sur les moyens de financement de ce poste, M. le 3^{ème} Vice-Président rappelle que les charges seront au final supportées par le budget annexe des déchets ménagers, financé par la redevance et les produits des soutiens à la valorisation de nos déchets.

M. le Président précise à l'assemblée que la durée de la mission est proposée en lien avec l'actuel marché de collecte des déchets ménagers, recyclables ou non, soit mai 2013, et que le contrat proposé et donc l'engagement de la collectivité seront d'un an.

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que cette mission d'ambassadeur du tri a notamment permis de révéler certains dysfonctionnements, et de générer des avoirs financiers sur nos marchés en cours.

Après vote à mains levées, la création du poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet (25h) est adoptée à l'unanimité.

M. Daniel CHARLIN, Vice-Président, propose à l'assemblée pour 2012 de mettre en place 350 heures de **chantier éducatif local** pour 2012, pour les services techniques (250h) et administratifs (100h). Ce dispositif concerne des jeunes de 16 à 25 ans, repérés par l'intermédiaire de la mission locale, des assistantes sociales du Conseil Général et de la Maison des Services des Monts du Forez, il bénéficie d'une aide du Conseil Général avec prise en charge de 50% du coût. L'association MOD main d'œuvre à disposition de Montbrison est l'employeur de ces jeunes, à qui l'on peut confier des tâches basiques dans la limite de 100 heures. Les communes de Boën et Sail sous Couzan mettent en place ce type de chantiers depuis plusieurs années.

Après vote à mains levées, la proposition de 350 heures de chantier éducatif local pour 2012 est adoptée à l'unanimité.

6. Etude des besoins en locaux des associations : information sur le choix du prestataire pour la mission de programmation

Comme suite à la délégation qui lui a été donnée par le conseil du 12 octobre et suite aux réunions du groupe de travail « locaux associatifs », M. le Président informe l'assemblée qu'il a retenu le bureau d'études ARP (Architecture Réalisations Programmation) dont le montant de la mission a été ramené à 26 205 € HT.

Il rappelle que la consultation avait été lancée le 20/09, que la remise des offres avait eu lieu le 10/10 et que le groupe de travail sur les locaux associatifs s'est déjà réuni le 04/10/11 pour information sur l'état d'avancement des démarches entreprises, le 11/10/11 pour une première analyse des 5 offres reçues, le 28/10 pour auditionner les 3 candidats retenus et enfin ce 16/11 pour la 1^{ère} réunion de lancement de la mission.

La prochaine réunion est prévue le mercredi 04/01 à 17h.

Il rappelle que les 4 grandes phases de cette mission sont les suivantes : recensement des besoins, état des lieux des disponibilités, mise en perspective offre/demande et préconisations. Il ne s'agit pas d'un engagement auprès des associations à répondre à tous leurs besoins et que les deux associations prioritaires sont l'école de musique et l'association pour l'intercommunalité des jeunes.

Il est demandé que le document de synthèse des besoins repérés, des sites potentiels tel qu'élaboré en groupe de travail soit envoyé à tous les conseillers communautaires disposant d'une adresse électronique. A défaut, il sera joint au compte-rendu du présent conseil.

7. Taxe de séjour

M. Michel CELLIER, conseiller délégué référent au tourisme, rappelle que le conseil du 10 novembre 2010 a choisi de mettre en application la taxe de séjour, au réel, à compter du 1^{er} septembre 2011. Il rappelle les exonérations et réductions obligatoires qui avaient été décidées. Il expose ensuite à l'assemblée la demande formulée par un hébergeur, M. Bruel à Ste Foy St Sulpice, d'exonérer de taxe de séjour les ouvriers venant travailler en Pays d'Astrée. Il précise que pour ce dernier, il s'agit de séjour de 3 mois, hors saison touristique qui procure un complément de revenus non négligeable ; il a calculé l'incidence de la taxe de séjour dans ce cas précis elle est de 54 euros sur la période et serait de 4,2 € en cas d'exonération pratiquée au-delà du 8^{ème} jour. Il rappelle à l'assemblée que la taxe de séjour a été mise en place dans un souci d'harmonisation à l'échelle de Forez tourisme et qu'il s'avère que les autres établissements publics de coopération intercommunale du périmètre ne pratiquent pas d'exonération. M. CELLIER souhaite qu'une exonération soit votée pour les travailleurs au même titre que celle existant pour les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement sur le territoire pour l'exercice de leur profession.

M. MIOCHE rappelle en effet l'harmonisation souhaité à l'échelle des Pays du Forez et attendue avec des mêmes tarifs applicables au 01/01/13 pour la taxe de séjour ; il rappelle que le produit de la taxe devra notamment être reversé

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 novembre 2011 St Sixte

aux offices du tourisme pour leur permettre de fonctionner, et que les communautés de communes ou d'agglomération devront abonder. Il trouve la comparaison avec les quelques catégories de fonctionnaires concernées choquante et considère que ce gîte est au final mieux loti que ceux plus éloignés du chantier de l'A89. Il ne souhaite donc pas voter de nouvelles exonérations.

M. GOUBY pense par ailleurs, que plus on reste sur un territoire, plus on est susceptible de bénéficier de ses services et que la taxe en est d'autant plus justifiée.

M. SOUZY pense que sur notre territoire, les nuitées sont à 80% liées à une activité professionnelle et à 20% liée à une destination touristique.

A la demande de Mme Myriam MULLER, conseillère déléguée pour la commune de Boën, il est précisé que dans les trois quarts des situations, l'hébergement est payé par l'employeur, comme dans le cas présent où il s'agit d'une société d'intérim.

M. Dominique ROCHE, adjoint à Marcoux, s'interroge sur l'interprétation qui devra être faite d'une éventuelle exonération pour les travailleurs, lors d'accueil de séminaires d'entreprises à Goutelas.

M. le Président rappelle en effet que l'estimation faite de la recette de taxe de séjour était de l'ordre de 10 000 € environ dont la moitié incombait à l'activité du centre culturel de Goutelas.

Devant la difficulté à formuler une proposition d'exonération pour les travailleurs, soit totale, soit partielle mais à partir de quelle durée et consécutivement ou non, et sur suggestion de M. COUDOUR, M. le Président propose, dans un premier temps, de mettre au vote le principe d'une exonération pour les travailleurs.

Après vote à mains levées, le principe d'une exonération pour les travailleurs est refusée par 21 voix contre, 12 voix pour et 7 abstentions.

8. Questions diverses

8.1. souscription emprunt bancaire

M. Daniel CHARLIN, Vice-Président, propose ensuite à l'assemblée de souscrire un emprunt dit de précaution pour le budget annexe de Goutelas, pour lequel il manquerait entre 6 à 7000 euros d'ici la fin de l'année. Il est proposé de souscrire un emprunt d'un montant de 70 000 € et après consultation de retenir la proposition du Crédit Agricole Loire Haute Loire.

M. GOUBY demande à quoi va servir cet emprunt. M. MIOCHE et M. SOUZY estiment que le montant pourrait être plus important, le prêt permettant indifféremment de couvrir les besoins des budgets de la communauté.

M. Daniel CHARLIN, Vice-Président, précise que pour 2012, les travaux de mise aux normes de la cuisine seront incontournables. Les taux sont de 4,29% ou 4,57% selon la durée du prêt, contre 2,99 % en 2010. Les facilités de déblocage sont à noter avec 7000 € à mobiliser dans les 3 mois, puis le solde dans les 15 mois.

M. le Maire de Marcoux rapporte par ailleurs les conclusions de la dernière commission de sécurité qui a constaté l'absence d'un système de désenfumage dans les chambres et a donc demandé que des rondes soient organisées toutes les nuits dans l'attente de solutions mises en œuvre. M. le Président précise que le bureau de contrôle APAVE va établir un diagnostic de la situation et rapidement des premières préconisations.

Il est suggéré d'étudier d'ici décembre d'éventuelles possibilités d'emprunt complémentaires.

Pour ce prêt, M. Daniel CHARLIN, Vice-Président, propose de retenir la durée de 10 ans.

Après vote à mains levées, par 39 voix pour et une voix contre, le prêt de 70 000 € à souscrire pour une durée de 10 ans au taux fixe de 4,29 % auprès du Crédit Agricole est adopté.

8.2. annulatifs sur budget déchets ménagers

M. Daniel CHARLIN, Vice-Président, informe l'assemblée qu'il est impossible de recouvrer des redevances ordures ménagères pour un montant total s'élevant à 11.512,66 € et couvrant les exercices 2005 à 2006.

De plus, il est impossible de recouvrer des redevances au titre des exercices 2009 et 2010 pour un montant total de 402,50 € suite à une décision du Tribunal d'Instance de placer un administré en procédure de rétablissement personnel avec effacement de toutes les dettes non professionnelles.

M. Daniel CHARLIN, Vice-Président, propose donc à l'assemblée d'inscrire en admissions en non valeur la somme totale de 11 915,16 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8.3. décisions budgétaires modificatives

M. Daniel CHARLIN, Vice-Président, propose les décisions modificatives suivantes :

Budget général - Section fonctionnement

+ 86 000 € en dépenses (subvention CAF 2011 reversée aux communes dans le cadre du contrat enfance jeunesse)

+ 1 000 € en titres annulés sur exercices antérieurs

- 37 300 € en dépenses imprévues

+ 48 700 € en recettes à percevoir (CAF)

+ 1 000 € en mandats annulés sur exercices

Budget ateliers partagés – section investissement

+ 700 € en dépenses pour remboursement caution

- 700 € en constructions

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 novembre 2011 St Sixte

Budget déchets ménagers – section investissement

- + 6 500 € en autres immobilisations corporelles
- 6 500 € en immobilisations en cours de construction

Ces trois décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

8.4. encaissement d'une recette

M. Daniel CHARLIN, Vice-Président, propose l'annulation de la décision prise au conseil du 14 septembre 2011 d'encaisser le montant de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) d'un montant de 3 558,24 €, qui était un montant HT.

Le montant est au final de 3 753,94 € TTC. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8.5. état d'avancement de projets communautaires

Travaux au grand pré

Les plantations seront réalisées sous quinzaine, la réception des végétaux étant prévue cette fin de semaine.

Un avis favorable a été donné à la demande d'agrandissement du CILDEA pour faciliter l'exploitation maraîchère.

Des perspectives foncières intéressantes pour passer Lignon et rejoindre Montverdun se font jour grâce à l'intervention de M. Didier LAFOND, conseiller délégué pour la commune de Montverdun, qui commente les passages qui pourront être ouverts. Pour ce faire, la communauté de communes devra se porter acquéreur d'un peu plus de 3,5 ha de parcelles de terrain, actuellement boisées, et non exploitées par un agriculteur.

Étude du projet d'extension et de restructuration du gymnase

Deux réunions ont eu lieu avec le maître d'œuvre : le 1^{er} septembre et le 7 novembre derniers. La prochaine réunion est prévue le 5 décembre à 17h30.

Pays du Forez

M. MIOCHE précise à l'assemblée que la Région Rhône-Alpes a finalement repris la démarche de contractualisation avec les territoires sans attendre les effets du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale.

Ainsi le PSADER, projet stratégique agricole et de développement rural, a-t-il été examiné en comité d'avis le 27 octobre dernier où il a reçu un avis favorable, des compléments doivent toutefois être apportés sur les étangs et la filière piscicole. Pour ce qui est du CDDRA (Contrat de Développement Durable) il doit passer en comité d'avis le 8 décembre prochain pour un vote en commission permanente le 9 février 2012.

Des commissions sont en train de se mettre en place à l'échelle du syndicat mixte où notre communauté sera représentée. M. MIOCHE présidera la commission tourisme et propose une réunion spécifique d'ici la mi-décembre pour travailler aux dossiers à venir pour notre communauté de communes.

SDCI (schéma départemental de la coopération intercommunale)

Une réunion de la CDCI est prévue le 28 novembre prochain

CIID (commission intercommunale des impôts directs)

7 communes seulement ont répondu, 12 commissaires sont désignés sur les 40 nécessaires.

Parc d'activités de Champbayard

M. le Président informe l'assemblée qu'un local est à louer dans les ateliers partagés, une affiche est remise à chaque commune pour diffusion de l'information.

Une délégation de signature de l'acte administratif pour la rétrocession de la parcelle de 88 m² au 1^{er} vice-président est nécessaire. Cette délégation est approuvée à l'unanimité. Le chantier de l'hôpital local se déroule normalement.

Calendrier des prochaines réunions

Le prochain conseil sera accueilli à Ste Agathe la Bouteresse le 14/12/11

- jeudi 17/11 – 20h30 spectacle de La Comédie au centre culturel à Sail sous Couzan
- samedi 19/11 – 18h championnat départemental d'escalade au gymnase
- lundi 21/11 – 20h assemblée générale école de musique du Pays d'Astrée
- mardi 22/11 – 20h assemblée générale MJC du Pays d'Astrée
- samedi 26/11 -14h-18h journée des assistantes maternelles à St Etienne le Molard
- mardi 29/11 – 19h30 groupe de travail artisanat, commerce avec ACTIF
- jeudi 01/12 – 14h groupe de travail habitat indigne
- jeudi 01/12 - 18h30 groupe de travail déchets ménagers
- vendredi 02/12 – 17h groupe de travail système d'information en pays d'Astrée
- vendredi 02/12 – 19h30 assemblée générale APIJ
- lundi 05/12 -17h30 : groupe de travail gymnase
- jeudi 08/12 – 9h groupe de travail proratation REOM
- mardi 13/12 – 20h groupe de travail personnes âgées
- jeudi 15/12 – 9h30-12h comité de suivi et de concertation de la Maison des Services à Goutelas

M. LEMAITRE signale à l'assemblée l'absence de médecin de garde après 19h et le renvoi au centre d'accueil d'urgence à Montbrison. Cette question sera portée à l'ordre du jour d'un prochain bureau.

La séance est levée à 23h15.

M. le Maire de St Sixte invite tous les participants au verre de l'amitié offert par sa commune.